

Réunion du Conseil Municipal

du 29 MARS 2012

Présents - MM Anthony FAVRE Maire, Bernard VILLIEN 2^{ème} adjoint, Roland RICHERMOZ 3^{ème} adjoint, Yann ALLAIN 4^{ème} adjoint

MM. Roger POUSSIN, Robert DELEAGE, Audrey MARCHAND-MAILLET, Jérôme CLEAZ, Francis DANCRE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés – MM. Jean-Paul DAVID, Valérie FOUCAULT, Marie-Suzanne GROETZINGER (pouvoir à Robert DELEAGE), Patricia MARCHAND-MAILLET (pouvoir à Audrey MARCHAND MAILLET), Michel SICARDI.

Absent – M. Michel GIROD.

Date de la convocation : 23 mars 2012

Ouverture de séance : 20 h 10

Clôture de séance : 20 h 45

Le Conseil Municipal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yann ALLAIN, comme secrétaire de séance et Madame Sylvie PLANCHAMP, secrétaire générale, comme auxiliaire.

Monsieur le Maire énonce les différents points de l'ordre du jour :

- ✓ Poursuite de l'activité cinématographique à Montchavin
- ✓ Emprunt pour les travaux de rénovation du village vacances « l'Eterlou » à Montchavin

ADMINISTRATION GENERALE

1 POURSUITE de l'ACTIVITE CINEMATOGRAPHIQUE à MONTCHAVIN

Monsieur le Maire rappelle que la société gérant actuellement le cinéma à Montchavin, a donné son congé au 30 juin 2012 ; il convient donc de réfléchir à la poursuite de cette activité et dans quelles conditions. Il est difficile de définir le taux de fréquentation par saison car les chiffres communiqués ne paraissent pas très fiables. En effet, après avoir comparé les bilans de Bellentre et de Landry, il s'avère qu'ils sont à tout point identiques, ce qui paraît surprenant.

Il expose qu'il a reçu la semaine dernière le gérant d'une société spécialisée dans l'exploitation cinématographique. Dans un premier temps, deux missions sont proposées :

- ✓ **Conseils pour le maintien de l'activité**
 - Récupération de la carte d'exploitant
 - Récupération des codes TSA et Web Cinedi
 - Reprise de la billetterie
 - Procédure administrative de réouverture
 - Diagnostic personnalisé de la salle
- ✓ **Etablissement du cahier des charges pour le passage au numérique**
 - Modification de la cabine
 - Changement du matériel
 - Contrôle du devis sélectionné après choix de la commission communale
 - Contrôle de l'installation après réalisation

Il précise que la commune est propriétaire de la salle de cinéma proprement dite avec ses dépendances, de la cabine et de l'écran de projection, des aménagements intérieurs, à l'exception du matériel de cinéma qui reste la propriété du locataire. Il indique que le matériel numérique devra être acheté mais que ce dernier est subventionné à 90 %.

Ensuite, une fois les démarches de réouverture de la salle au nom de la commune terminées, la Société MCA peut s'occuper de la gestion des programmations des films. Pour bénéficier de prix attractifs, il faudrait qu'elle gère entre 7 et 8 salles dans le secteur, ce qui est bientôt le cas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix),

VU les offres de prix de la Société M.C.A. dont le siège social se trouve aux Saisies ;

CONSIDERANT que, pour des raisons touristiques, la commune ne peut pas se permettre de fermer définitivement cette salle de cinéma ;

DECIDE de maintenir l'activité cinématographique dans la station, d'en reprendre la gestion directe à compter de l'hiver 2012 et sollicite l'assistance de la Société M.C.A. pour les démarches administratives avant la réouverture, le diagnostic de la salle et l'achat du matériel pour le passage au numérique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les protocoles d'accord avec la Société M.C.A. et tout document s'y rapportant.

PRECISE que le cinéma ne sera pas ouvert cet été.

FINANCES - TRAVAUX

1 SOUSCRIPTION d'un EMPRUNT

Monsieur le Maire explique que, lors de la dernière réunion, il avait expliqué qu'un emprunt devait être souscrit par la commune pour la rénovation du village de vacances « L'Eterlou » à Montchavin et remboursé annuellement par le gestionnaire VVF Villages mais qu'en raison de la conjoncture nationale, les fonds attribués aux collectivités étaient bloqués.

Aujourd'hui, la Caisse des dépôts et consignations est en mesure de nous accorder un prêt de financement destiné aux collectivités locales, pour un montant de 900 000 €, soit la moitié de notre besoin total inscrit au budget primitif 2012. Pour que cet accord de principe soit validé, il faut que la décision de l'assemblée délibérante leur parvienne avant le 03 avril 2012, d'où cette séance extraordinaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix),

VU l'offre unique de la Caisse des dépôts et consignations ;

CONSIDERANT que cet emprunt permettra le financement des deux premières tranches de travaux relatives à la rénovation des logements situés dans le village de vacances « L'Eterlou » à Montchavin ;

DECIDE de souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt d'un montant de 900 000 euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- | | |
|---|--|
| - Prêt à taux fixe | - Taux d'intérêt actuariel annuel : 4.51 % |
| - Durée du prêt : 15 ans | - Amortissement : naturel |
| - Périodicité des échéances : annuelles | - Commission : 270 € |

AUTORISE Monsieur le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds, ainsi que tout document s'y rapportant. Il est également habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tout pouvoir à cet effet.

DIT qu'un second emprunt sera nécessaire pour la poursuite de l'opération.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le **jeudi 12 avril 2012** à 20 heures en mairie.

